

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) : Monsieur Etienne WOLF
- Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CD/2017/106 - 650 - Aides au sport
650 - Soutien à la pratique sportive - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe 650 - Soutien à la pratique sportive ;
- décide d'élargir à partir de 2018, les critères d'attribution de l'aide à l'équitation aux jeunes bénéficiant d'une éducation spécialisée, qu'ils soient accueillis dans les Instituts Médico-Educatifs (IME) et Instituts Médico-Pédagogiques (IMP) ou dans les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), ou dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) des collèges.

Cette aide de 2,21 € par séance sera attribuée et versée aux centres équestres.

- décide d'attribuer une aide forfaitaire de 100 € aux associations affiliées aux fédérations handisport et du sport adapté, lorsque celles-ci ont moins de 20 licenciés jeunes de moins de 18 ans. Au-delà de 20 licenciés, l'aide sera calculée sur la base de 5 € par licencié de moins de 18 ans, conformément à la délibération du Conseil Départemental n°CD/2015/57 du 24 avril 2015.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

